Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070119-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/19 :
Restauration collective 2026/2030 – Groupement de commandes Commune-CCAS – Attribution des marchés

Rapporteur : Madeleine TOSTEN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Jean-Pierre LAURENT
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 21 - Pouvoirs : 5 - Votants : 26
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 21 conseillers municipaux présents

---

Pour rappel, un groupement de commande Commune-CCAS pour les projets de marchés « Restauration collective 2026-2030 », a été approuvé par délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale en date du 6 mai 2026.
Le groupement a été constitué par convention du 07 mai 2026. La commune a été désignée coordonnateur du groupement.

Les besoins définis consistent en l'élaboration de repas sur place pour la restauration collective de la commune de Pluneret et du CCAS de Pluneret, comprenant les catégories de repas suivantes :

• Pour la Commune de Pluneret ;
- 1/ repas enfant – de 6 ans,
- 2/ repas enfant + de 6 ans,
- 3/ repas adulte membre du personnel communal et assimilé,
- 4/ pique-nique enfant – de 6 ans,
- 5/ pique-nique enfant + de 6 ans,
- 6/ pique-nique adulte membre du personnel communal et assimilé.

• Pour le CCAS de Pluneret ;
- 1/ repas sénior (bimensuel).

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070119-DE

Le contrat prendra la forme d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande d'une durée initiale de deux ans, du 1er septembre 2026 au 31 août 2028, renouvelable deux fois une année, soit au maximum jusqu'au 31 août 2030. Il donnera lieu à deux marchés distincts entre le titulaire et Commune, et le titulaire et le CCAS. Il fait référence au bordereau de prix unitaires par catégorie de repas et s'exécute au fur et à mesure de l'émissions de bons de commande.

Le montant total maximal des prestations pour la durée de l'accord cadre est défini comme suit :

Période	Maximum HT
1	500 000,00 €
2	250 000,00 €
3	250 000,00 €
Total	1 000 000,00 €

Un avis d'appel public à concurrence est paru dans le journal Le Télégramme le 07 mai dernier avec une mise en ligne du dossier de consultation sur la plate-forme Mégalis Bretagne le même jour.
La remise des offres a été fixée au vendredi 05 juin 2026 à 12 heures.
Quatre candidats ont remis une offre sur la plateforme Mégalis Bretagne :

- RESTORIA / 49009 Angers
- AGORA Services / 56100 Lorient
- Armonys restauration / 56000 Vannes
- API RESTAURATION / 56890 Plescop

Toutes les candidatures ont été déclarées admises.

Le groupe M.A.P.A. (marché à procédure adaptée), constitué par délibération du conseil municipal du 1er avril 2026, s'est réuni le 22 juin dernier pour prendre connaissance des offres reçues, de leur analyse et de leur classement, conformément aux critères ci-dessous, indiqués à l'article 7.2 du règlement de consultation ;

Prix :

→ Le critère prix est noté selon la méthode non linéaire ou formule KROMP :
note obtenue = (prix minimum/prix de l'offre) x note maximale, la note maximale de 35 étant attribuée.

Pondération : **35%**

Candidats		Coût annuel du groupement estimé, en € HT	observations suite vérification	Prix vérifié et le cas échéant corrigé suite erreur matérielle, en € HT	Prix vérifié et le cas échéant corrigé suite erreur matérielle, en € TTC	note /35
EL1	RESTORIA	245 198,00 €	conforme	245 198,00 €	**258 683,89 €**	31,03
EL2	AGORA 2R -	252 413,30 €	conforme	252 413,30 €	**266 296,03 €**	30,14
EL3	ARMONYS	230 424,00 €	conforme	230 424,00 €	**243 097,32 €**	33,02
EL5	API RESTAURATION	217 375,00 €	conforme	217 375,00 €	**229 330,63 €**	35,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070119-DE

Qualité technique et mesures en faveur du développement durable :

Pondération : **65%**

Candidats		Qualité technique sur 50				Mesures en faveur du développement durable sur 15	TOTAL note /65
		Utilisation de produits frais, de saison et part du fait maison	Qualité des produits bio/labels	Qualité des menus	Qualité de service	% et méthodo approv. circuit courts	
		note/10	note/15	note sur 10	note sur 15	note/15	
EL1	RESTORIA	9,66	10,83	13,00	9,00	11,25	**53,74**
EL2	AGORA 2R - Les Grands Larges - Le Resto Facile !	9,54	9,83	12,00	7,50	10,00	**48,87**
EL3	ARMONYS Restauration	10,00	15,00	10,50	10,00	15,00	**60,50**
EL5	API RESTAURATION	8,80	10,83	12,00	2,50	10,00	**44,13**

Total et classement : **100%**

		note finale/100	classement
EL1	RESTORIA	84,77	2
EL2	AGORA 2R - Les Grands Larges - Le Resto Facile !	79,01	4
EL3	ARMONYS Restauration	93,52	1
EL5	API RESTAURATION	79,13	3

Au terme de l'analyse détaillée, il y a donc lieu de considérer l'offre de l'opérateur économique ARMONYS, comme étant la mieux-disant.

Les prix unitaires contractuels proposés par ARMONYS sont les suivants :

• Pour la Commune de Pluneret ;
- 1/ repas enfant – de 6 ans : 2.920 € HT
- 2/ repas enfant + de 6 ans : 3.150 € HT
- 3/ repas adulte membre du personnel communal et assimilé : 3.520 € HT
- 4/ pique-nique enfant – de 6 ans : 2.920 € HT
- 5/ pique-nique enfant + de 6 ans : 3.150 € HT
- 6/ pique-nique adulte membre du personnel communal et assimilé : 3.520 € HT

• Pour le CCAS de Pluneret ;
- 1/ repas sénior classique (bimensuel) : 8.450 € HT

Soit, une estimation (à partir de quantités indicatives) :

- Commune ; montant annuel de 223 664.00 € HT / 235 965.52 € TTC, soit 894 656.00 € HT/ 943 862.08 € TTC pour une durée maximale de quatre ans.
- CCAS ; montant annuel de 6 760.00 € HT/ 7 131.80 € TTC, soit 27 040.00 € HT/ 28 527.20 € TTC pour une durée maximale de quatre ans.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070119-DE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE l'accord cadre à bons de commande pour la restauration collective 2026-2030 à l'entreprise ARMONYS,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à le signer au nom de la Commune en tant que membre coordonnateur du groupement de commande « Commune – CCAS – Restauration collective 2026-2030 »**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN